

## CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



### INVITE SPECIAL

P.5-9

**“ L'éducation est une priorité pour le gouvernement... ”**



*Monsieur Gilbert Bawara, Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Reforme administrative et de la Protection sociale*

#### POLITIQUE P.2

**Des femmes à la tête des mairies**

#### SOCIETE P.7

**Les francs-maçons togolais ont installé leur Grand Maître**



*Ignace Kokouvi Clomégah*

#### ACTUALITE P.10-11

**Jimi Hope inhumé, la famille toujours divisée**

#### SPORT P.14

**Transfert: une meilleure protection pour les footballeurs**

## Editorial

Infos N°233 | du 18 septembre au 02 octobre 2019

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

## Sacrée Fatou Bensouda!

L'information est tombée lundi dernier en milieu d'après-midi. Fatou Bensouda, la procureure de la Cour pénale internationale, a décidé de faire appel de l'acquittement prononcé le 15 janvier en faveur de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Elle estime que les juges auraient dû demander un non-lieu et non un acquittement. Ce n'est pas un caprice sémantique mais une vraie lecture technique. Car si le non-lieu laisse ouverte la question de la responsabilité dans les crimes qui leur étaient reprochés, à savoir des crimes contre l'humanité dans la crise qui avait suivi l'élection présidentielle de 2010, l'acquittement innocent les deux leaders.

C'est justement ce que la Gambienne n'a visiblement pas envie d'acquiescer. Or, pour tous ceux qui ont suivi cet interminable procès et pour peu qu'ils soient de bonne foi, la Gambienne et son bureau n'ont jamais pu démontrer la responsabilité des deux hommes. Pourtant, elle a eu des moyens colossaux et du temps, plus que de raison, pour préparer son dossier. Elle a plusieurs fois bénéficié de curieuses clémences de la Cour, qui lui a accordé des délais supplémentaires pour mieux se pourvoir, au mépris des pratiques judiciaires, alors que le constat d'un dossier vide aurait dû conduire dès cet instant et depuis longtemps, à un non-lieu.

Le procès fut un long chemin de croix, pas simplement pour les accusés, mais tout autant pour les juges que pour les spectateurs intéressés, face à l'amateurisme du bureau de Mme Bensouda, son impréparation, la vacuité de ses arguments et surtout, l'absence abyssale de preuves. Tout ce monde fut donc soulagé qu'on mette fin à cette parodie de procès ; les juges ayant prononcé l'acquittement en premier. Non pas qu'ils soient inscrits dans une démarche révisionniste, qui nierait les événements tragiques post-électorales, ou refuseraient le droit des victimes à être reconnus comme tels pour situer les responsabilités. Mais simplement parce que c'est un principe séculaire qu'il appartient à l'accusateur d'établir, par des preuves, la culpabilité de l'accusé. Et qu'à défaut, celui-ci devrait être acquitté.

L'ancienne ministre de la Justice de Yaya Jammeh se prépare donc pour un nouveau tour de piste. Ce qui n'a eu l'air de surprendre, ni d'émouvoir les conseils de Laurent Gbagbo et certains de ses proches. Sauf qu'elle est en train d'ajouter à de l'injustice, qui consiste à priver de liberté des personnalités pourtant acquittées pour absence de preuves et donc innocentes (et non présumées innocentes), de l'acharnement judiciaire, caractérisé par la relance du « mammouth procédural de la CPI ». Cette action frise l'obsession envers un vieil homme de 75 ans, emprisonné depuis 9 ans, dont 7 sans procès, et pourtant acquitté. Cette Procureure convaincra peu de monde que sa décision est motivée par la défense des intérêts des victimes. Il n'y a pas meilleur moyen de desservir la CPI et ses grandes ambitions, et d'allonger la liste de ses détracteurs.

## Des femmes à la tête des mairies

Ayi d'ALMEIDA

Marie Madoé Sivomey a désormais des successeuses. Cette fonctionnaire et femme politique togolaise qui fut la première femme à diriger une municipalité dans le pays, de 1967 à 1974, a fait des émules 45 ans plus tard. En effet, à l'issue des scrutins organisés dans les conseils municipaux formés lors des élections locales du 30 juin dernier, plusieurs femmes ont pris les rênes de quelques mairies. Même si elles ne représentent que moins de 10% des édiles des 117 communes, il n'en demeure pas moins que c'est un pas important dans la « féminisation » du paysage politique togolais, jusque-là très masculin.

Elles viennent rejoindre la cohorte de femmes ministres, députés et surtout, leur élection intervient quelques mois



Florence Yawa Kouigan, maire de Ogou 1.

après celle de Yawa Djigbodi Tségan, à la tête de l'Assemblée nationale.

Parmi ces femmes, il y a sans conteste Florence Yawa Kouigan, dans la

commune Ogou 1.

Elle aura la lourde charge de diriger Atakpamé, la 5<sup>e</sup> ville du pays, avec un ressort territorial comprenant Gnaga, Djama, Woudou. Cette ex-cadre de banque, diplômée en droit des affaires et en communication, actuelle directrice adjointe de la Communication de la présidence de la République assume son côté exigeant car proclame-t-elle, « seul le travail bien fait, structuré

et organisé peut être fécond. » Outre Florence Kouigan, on peut citer Ladani Yentourpo à Oti 2 ( Barkoissi), Kpelafiya N'Na à Assoli 2 ou encore Colette Adjo Agabglo à Zio 2.

## Du rififi à l'ANC

Ayi d'ALMEIDA

Dans un communiqué rendu public lundi dernier et signé de son premier vice-président Patrick Lawson, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) annonce de prochaines sanctions disciplinaires contre certains de ses élus municipaux. Ils sont accusés d'avoir apporté leur soutien à des élus UNIR pour leur permettre de devenir maires ; choix considérés par le bureau national du parti comme contraires aux instructions de la formation et à ses intérêts. « Le Bureau National de l'ANC est saisi de ce que des responsables du parti, au rang desquels des conseillers municipaux nouvellement élus, notamment dans les communes de Golfe 3 et Amou 2, ont manqué à leurs obligations de respect des consignes et directives régulièrement débattues et décidées par les instances dirigeantes. Ces responsables auraient, en dehors de leurs aires de compétence et sans aucun mandat à cet effet, pris des décisions contraires aux instructions du parti et à ses intérêts », révèle le document.

Afin de procéder à la vérification des faits, le parti de Jean Pierre Fabre indique avoir mis en place « une commission spéciale ad hoc avec pour mission, d'identifier les personnes concernées et proposer, le cas échéant, les sanctions disciplinaires subséquentes, qui seront prises après audition des intéressés, conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Alliance Nationale pour le Changement. » Il faut tout de même dire que dans les municipalités en question où ont été élus Kamal Adjayi (Golfe 3) et Mey Gnassingbé (Amou 2), ceux-ci n'avaient pas besoin du report des voix de l'ANC pour emporter la mairie ; disposant pour ce faire de sièges suffisants.

L'ancien chef de file de l'opposition et

audio qui circule abondamment sur les réseaux sociaux, la coordinatrice de la



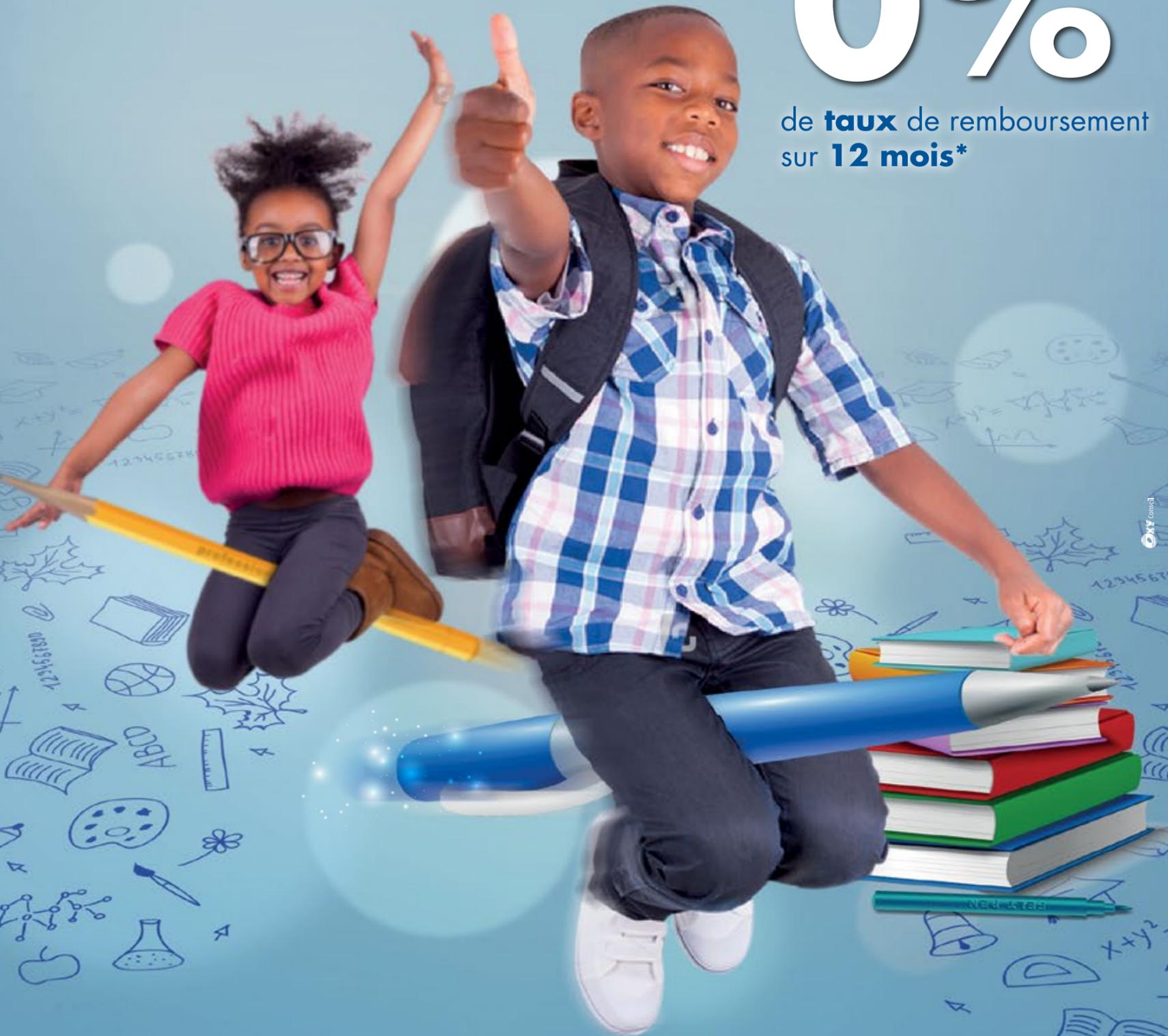
ses camarades en ont aussi profité pour s'en prendre à la C14, dont les conseillers auraient favorisé l'élection d'un maire UNIR contre le candidat de l'ANC dans le Golfe 5.

Réponse du berger à la bergère, dans un !

C14 Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson accuse à son tour l'ex-lieutenant de Gilchrist Olympio d'avoir rencontré le Premier ministre Sélom Klassou, pour négocier avec le parti au pouvoir, la conquête de certaines mairies. Ambiance

# 0%

de **taux** de remboursement  
sur **12 mois\***



\* Offre soumise à conditions

© AXI Conseil

## Prêt scolaire

Donnez des ailes à l'éducation de vos enfants

Du 15 Juillet au 15 Octobre 2019



**La Banque Autrement**

[www.corisbank.tg](http://www.corisbank.tg)



## la ZLECAF dans la tourmente ?

Depuis le 1er septembre 2019, l'Afrique du Sud a surpris son monde avec des attaques xénophobes contre d'autres Africains installés dans ce pays. Si elles ne sont pas les têtes perpétrées dans ce pays qui a connu l'apartheid, l'un des rares régimes prônant un développement séparé entre Noirs et Blancs, ces violences ont toutefois choqué partout sur et en dehors du continent africain par ces scènes d'une rare violence. Et à l'heure où les efforts tendent à l'opérationnalisation de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), le Nigeria ferme ses frontières avec le Bénin et le Niger. Quel avenir pour la ZLECAF, l'accord qui prévoit une zone de libre-échange entre les pays du continent africain pour booster le commerce intra-régional ?

### Les violences xénophobes et leurs manifestations

Pour la nième fois, les Sud-Africains s'en sont pris aux migrants en provenance d'autres pays du continent africain. Cette flambée de violences qui a commencé depuis le 1er septembre 2019 dans la 1ère puissance africaine a entraîné un lourd bilan : au moins sept morts et des centaines de personnes arrêtées. Cette vague de violences a suscité des réactions du berger à la bergère. Le Nigeria dont la communauté vivant en Afrique du Sud se sent la plus visée par les attaques xénophobes, a rapatrié plusieurs centaines de ses ressortissants. Dans la foulée, les relations diplomatiques entre le Nigeria et l'Afrique du Sud ont pris un coup de froid. Les représailles menées au Nigeria et les menaces proférées contre les attaques xénophobes ont amené les autorités sud africaines à fermer temporairement leur ambassade au Nigeria.

«Après avoir reçu des informations et des menaces de la part de Nigériens, nous avons décidé de fermer temporairement l'ambassade sud-africaine à Abuja et le consulat à Lagos», a déclaré à l'AFP le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Lunga Ngqengelele. Les missions diplomatiques ont été fermées mercredi et le resteront encore au moins jeudi, a-t-il précisé. «On nous a dit qu'un groupe d'individus se dirigeaient vers le consulat à Lagos», a-t-il ajouté. «C'est à partir de cette information que nous avons estimé que nous devons protéger les employés et nous avons fermé nos portes». Au-delà des relations diplomatiques, l'économie a également payé le prix fort.

### L'économie, l'autre victime ! Commerces et magasins embrochés en Afrique du Sud,

Les violences xénophobes survenues ces derniers temps en Afrique du Sud ont été d'une rare violence, au point d'affecter l'économie sud africaine et celle d'autres pays dont sont originaires les migrants qui étaient la cible des attaques.

Selon les informations, de graves atteintes ont été portées au tissu économique. C'est ainsi que plusieurs dizaines de magasins et commerces supposés détenus par des étrangers, ont été saccagés dans les grandes villes sud africaines. Pris à parti, les Nigériens semblent avoir un peu plus perdu lors des récentes violences « Les migrants africains sont toujours vus comme étant des Nigériens », a déploré un Nigérian. Mais des Zimbabweens, Ethiopiens, Somaliens étaient également visés, accusés de priver les Sud-Africains de leur travail.

### Les commerces sud africains à la trappe, en guise de représailles

En signe de protestation contre les attaques xénophobes, le Nigeria a de son côté boycotté le Forum Economique mondial sur l'Afrique, ouvert en Afrique du Sud tandis qu'au Nigeria, des symboles de l'économie sud africaine ont été l'objet d'attaques. La société sud-africaine de téléphonie mobile MTN, craignant des attaques, a déclaré qu'elle fermait tous ses magasins au Nigeria après les attaques. La gravité des actes de xénophobie qui se sont déroulés en Afrique du Sud et de la réaction du Nigeria soulève des interrogations, s'agissant de leur impact sur l'économie des deux pays et la ZLECAF.

### Quel sort pour la ZLECAF ?

La ZLECAF pourra-telle être effective sur le continent africain ? La question revêt tout son sens dans la mesure où à la faveur des actes xénophobes qui surviennent à intervalles quasi réguliers en Afrique du Sud, la liberté de circulation et le droit d'établissement des ressortissants de la ZLECAF viennent à être remis en cause.

«Tout comme aucune union économique ne peut fonctionner sans la liberté pour les ressortissants de l'union de se déplacer d'un pays de l'union à l'autre sans subir des tracasseries policières, douanières et autres, l'élément basique dans une zone de libre échange est ce



Scènes de violence xénophobes en Afrique du Sud

droit », informe un expert .

La libre circulation des personnes et des biens au sein de la zone est de fait consubstantielle au projet de création d'une zone de libre-échange. L'accord portant création de la ZLECAF a mis l'accent sur ce principe en son article 3 où il est dit, entre autres, qu'il vise à créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilite par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

Or la libre circulation des personnes et des biens, rime toujours avec droit d'établissement qui offre la possibilité aux ressortissants d'un pays d'une zone économique de s'installer sur un autre territoire relevant de la même zone économique. Evidemment, nul ne se méprend sur le fait que des conditionnalités entourent l'octroi de ce droit et l'accès à son bénéfice.

Ce serait sans doute difficile voire impossible d'aborder ce volet du sujet et de se prononcer sur la régularité ou non des migrants dans leur pays d'accueil, en l'espèce l'Afrique du Sud. Mais l'unique certitude aussi, c'est que les Sud Africains ont exercé des violences aveugles sur les migrants, sans discriminer selon qu'ils sont régulièrement établis ou non.

Aussi longtemps que les violences xénophobes demeureront impunies dans la Nation Arc En Ciel, il

n'y aura aucune sécurité pour les étrangers dans ce pays car à tout moment, ceux-ci peuvent être la cible de la folie meurtrière des aigris de la société sud africaine. Mais l'Afrique du Sud n'est pas le seul pays à donner des coups à la ZLECAF

### Fermeture des frontières nigérianes

Si les violences xénophobes en Afrique du Sud portent incontestablement un coup dur à la ZLECAF, se lancer dans une affirmation péremptoire concernant la fermeture des frontières nigérianes avec le Bénin pourrait être une source d'erreurs. Du moins a priori. Car selon la version des autorités nigérianes, l'idée est de lutter contre la contrebande, notamment de l'essence dont le circuit d'approvisionnement part du Nigeria ; passe par le Bénin et atteint des pays comme le Togo. L'idée, apprend-on également, pour le Nigeria, c'est de protéger son marché des exportations des produits susceptibles de transiter par le Bénin voire le Togo. Bref, d'éviter l'encombrement du marché nigérian par des produits importés et qui pourraient fausser le jeu des prix pratiqués par les producteurs nigériens eux-mêmes.

Analysée sous ce prisme, la décision nigériane paraît fort intéressante en ce qu'elle promet les productions locales et devrait inciter les Etats à privilégier leurs propres productions et transformations. Toutefois, en évaluant les dommages collatéraux subis par

le Togo dont les exportations de tomates fraîches se sont retrouvées estompées par la mesure de fermeture des frontières, l'analyse peut être nuancée.

Car, avec la fermeture de ses frontières, le Nigeria a créé le risque de pourriture des tomates togolaises qui parviennent dans ce pays via le Bénin. Les producteurs de tomates fraîches ne s'en sont sortis que grâce à la mesure gouvernementale de leur racheter leurs stocks de tomates.

Même si cette fois-ci, les commerçants concernés se frottent les mains d'avoir réalisé une belle opération, le panier des tomates leur ayant été acheté à 1500 FCFA en lieu et place de 700 FCFA, il convient de noter que le géant nigérian qui n'a adhéré à la Zlecaf que sur le tard, ne semble pas dans une posture de se plier à une zone de libre-échange.

En effet, jusqu'aujourd'hui, le Nigeria pratique une politique protectionniste vis-à-vis de ses voisins, entre autres sur le ciment. Alors que le cimentier Dangote perce les marchés de ses voisins du Bénin et du Togo, force est de constater qu'aucun produit d'un autre cimentier de l'espace n'est admis dans ce pays.

Les appréhensions s'agissant de la concurrence qui pourrait avoir lieu à la suite de l'ouverture du marché nigérian à une zone de libre-échange, semblent justifier le refus opposé pendant longtemps par le Nigeria à toute proposition d'adhésion à la ZLECAF.

Mais en tout état de cause, cette fermeture des frontières du Nigeria d'avec son voisin du Bénin et même d'avec le Niger, pose un problème en termes de « politiquement correct », le Nigeria aillant fini par adhérer à la ZLECAF. Jusqu'à quand les frontières resteront-elles fermées ? Au nom de quelle politique économique nationale, le Nigeria peut-il se permettre de fermer et pour si longtemps ses frontières, empêchant toute exportation à l'intérieur de son territoire ?

Une lecture croisée des violences xénophobes avec leurs lots de conséquences et de la fermeture des frontières du Nigeria d'avec ses voisins amène à prédire des perspectives pas assez rassurantes pour la ZLECAF. Et ce n'est qu'un euphémisme, si l'on n'y prend garde.

**MONSIEUR GILBERT BAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

✍ Jean-Paul AGBOH

## “L'éducation nationale est le secteur social ayant bénéficié le plus de ressources ces dernières années dans notre pays...”

**P**lusieurs centaines de milliers d'élèves ont repris le chemin de l'école lundi dernier. Contrairement aux années précédentes, l'année scolaire 2018-2019 s'est déroulée sans grèves ni incidents pouvant paralyser le déroulement normal des cours. La rentrée du 16 septembre s'est effectuée sous les mêmes auspices. Comment préserver ce climat, quels sont les engagements du gouvernement pour améliorer les conditions de travail des enseignants ? Sur ces questions et sur bien d'autres, le Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection sociale, Monsieur Gilbert Bawara a bien voulu répondre à FOCUS INFOS. Entretien exclusif !

**Focus Infos :** La rentrée scolaire 2019-2020 vient de démarrer au Togo. Comment l'envisagez-vous pour les acteurs du secteur éducatif en général, et plus spécifiquement pour les enseignants ?

**Gilbert Bawara :** Je me garderai bien de me prononcer et de parler au nom de la totalité des acteurs et partenaires de notre système éducatif. Cela confinerait à une attitude prétentieuse et une forme de suffisance et de mépris. En revanche, je puis vous affirmer et rassurer qu'à l'orée de cette rentrée scolaire, le gouvernement est animé par un sentiment de confiance et d'optimisme mais aussi d'humilité et de responsabilité. L'école, l'éducation et l'encadrement de nos enfants et de notre jeunesse constituent une priorité fondamentale et même une cause nationale dont l'enjeu dépasse toute forme de clivages partisans et de considérations politiques. Personne n'a intérêt à l'échec de l'école, échec au sens strict comme au sens large.

Les acteurs de notre système éducatif, spécialement les enseignants, savent notre disponibilité de tous les instants. Ils connaissent la volonté d'écoute, de dialogue et de concertation qui nous a toujours animés et guidés ces dernières années. Grâce justement au dialogue, un protocole d'accord sans précédent relatif au secteur de l'éducation a été mis en place depuis avril 2018. Ce protocole oblige tous les acteurs du système éducatif à privilégier en toutes circonstances, la concertation et, à prémunir le milieu éducatif de tous actes et agissements susceptibles de porter préjudice au bon déroulement des activités scolaires et pédagogiques. Mieux, des efforts considérables ont été consentis par la collectivité nationale et les pouvoirs publics pour répondre de manière progressive et globale aux problèmes et difficultés qui ont souvent miné l'éducation togolaise.

Ainsi, d'énormes moyens et ressources ont été mobilisés en faveur du secteur éducatif. De tous

les secteurs sociaux, l'éducation est celui qui a bénéficié le plus de moyens

et d'apprentissage des valeurs vertueuses, un milieu protecteur et



et de ressources sur le plan national, notamment des rémunérations, des primes et indemnités. Mais beaucoup reste à faire, et nous continuerons à agir pour améliorer la situation en nous attaquant, de manière résolue et cohérente, à tous les défis qui se posent.

**FI :** Au cours d'une rencontre présidée par le Premier Ministre et toutes les parties prenantes du secteur éducatif togolais, il a été relevé le calme et la sérénité qui ont caractérisé l'année scolaire 2018-2019. Quelles ont été la recette et la méthode pour passer de plusieurs années académiques successives sur fond de crises à répétition à une année plutôt calme ?

**G.B :** Par le passé, il y a eu des malentendus et des incompréhensions avec des conséquences déplorables. Certaines scènes qui se sont produites au sein des établissements scolaires et leurs abords ou parfois dans les rues ont été traumatisantes pour les enfants et les parents d'élèves. Ces scènes sont inacceptables. L'école doit demeurer un lieu d'éducation

épanouissant. Elle doit donc être sanctuarisée en quelque sorte et placée à l'abri de toute agitation ou violence.

Le gouvernement a tiré de précieux enseignements de ce passé. Au plus haut niveau de l'Etat, le Président de la République Faure Gnassingbé est constamment soucieux de la paix sociale, de la stabilité et de la cohésion dont notre pays jouit si heureusement et que nous devons préserver absolument. Il en va de l'attractivité de notre économie, de la réussite des politiques publiques de développement et même de la quiétude des populations.

Aujourd'hui, il existe indéniablement une prise de conscience collective de tous les acteurs du système éducatif sur l'impérieuse nécessité d'éviter d'agir d'une manière qui compromettrait l'avenir des enfants et de la jeunesse, relève de demain. C'est pourquoi, en termes de méthode, le gouvernement privilégie une approche globale et holistique. Les défis et problèmes du secteur de l'éducation sont examinés de façon globale ; et les solutions à y apporter sont également conçues dans une optique globale et durable. On ne

fait pas avancer et évoluer le système éducatif en abordant la question de manière sectaire voire fragmentaire

cohésion, d'équité et de solidarité et agir en frères et sœurs liés par un destin collectif. Cette vision et cette approche ont été pour beaucoup dans les évolutions positives constatées ces dernières années, sans oublier la contribution déterminante des organisations syndicales, des parents d'élèves et des mouvements associatifs qui œuvrent dans le secteur de l'éducation à l'instar de la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous. Nous pouvons donc parier avec confiance sur la pérennisation de cette atmosphère d'accalmie et de sérénité dans le monde scolaire. Et continuer d'y travailler sans relâche.

**FI :** Les représentants syndicaux des enseignants notent des efforts et une avancée dans l'exécution de chacun des 10 points du Protocole d'accord signé en 2018. Ils relèvent tout de même des points de non-satisfaction : la proclamation des résultats du concours de recrutement des enseignants, le problème de reliquat de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse des Retraites du Togo, la lancinante question du sort des enseignants évoluant dans le confessionnel et autres. Quelles réponses apportez-vous à ces sujets ?

**G.B :** Nous ne résoudrons pas tous les problèmes et défis du secteur de l'éducation du jour au lendemain si nous voulons le faire de manière sérieuse et durable. C'est dans le temps et dans la durée qu'il faut investir. Depuis la signature du protocole d'accord, en avril 2018, l'essentiel des mesures préconisées a été exécuté et les efforts se poursuivent.

La récente rencontre et les échanges entre le Premier Ministre et tous les acteurs et partenaires du système éducatif ont permis de faire le point de l'état de mise en œuvre de ce protocole, de constater les avancées réalisées et de s'accorder sur les efforts à poursuivre. Lors de mes échanges réguliers avec les partenaires sociaux, notamment les fédérations des syndicats des enseignants et les centrales syndicales, j'ai eu à les édifier sur les raisons ayant entraîné quelques difficultés et retards dans l'application complète de certains points et dispositions du protocole d'accord. (Suite à la page 9)

## Tsévié : Les instruments juridiques de promotion de l'emploi des personnes handicapées vulgarisés

Le ministère de la Fonction publique, l'ONG chrétienne Christofell Blindenmission (CBM) et le service allemand de la Coopération (GIZ) ont organisé le 11 septembre dernier à Tsévié, une campagne de vulgarisation et d'appropriation des instruments juridiques de promotion de l'emploi des personnes handicapées.

Cette initiative visait à amener les acteurs intervenant sur le marché de l'emploi à

s'approprier les documents et dispositifs de promotion des droits des personnes handicapées à l'emploi en vigueur, et à procéder à leur application et respect.

Selon le directeur de la promotion de l'Emploi, Talaki James, les personnes handicapées ont les mêmes droits en termes d'accès à l'emploi.

« La discrimination des personnes en situation de handicap en matière d'accès

à l'emploi est illégale », a-t-il martelé avant d'encourager l'auditoire « à accorder une importance aux personnes en situation de handicap sur le terrain de l'emploi, sans aucune discrimination afin de bâtir une société égalitaire ».

« Les personnes en situation de vulnérabilité disposent aussi des capacités à valoriser. C'est pourquoi, elles doivent être intégrées dans tous les processus de développement », a rappelé le directeur général de l'Emploi, Batché Apédo.

## Bassar : 1er festival consacré au patrimoine

Du 5 au 7 septembre dernier, s'est déroulé à Bassar, le Festival Patrimoine Bassar (FESTIPAB), à l'initiative de l'Association Tourisme et Vie (ATV).

L'objectif de ce festival est, de promouvoir le patrimoine historique et culturel du Grand Bassar et de faire du patrimoine culturel matériel et immatériel, le socle du développement du milieu.

Selon les organisateurs, il s'agit, à travers le festival, de protéger et de préserver le patrimoine métallurgique de Bassar,

mobiliser et engager les acteurs locaux pour une synergie autour du patrimoine afin de sauvegarder durablement les vestiges présents dans le milieu. De même, le FESTIPAB vise à améliorer les conditions de vie de populations locales en leur créant des activités génératrices de revenus.

« A travers ce festival, notre association voudrait mobiliser la population pour un plan local de développement », a indiqué le président de l'ATV, Bassabi Lantame.

Les prestations des groupes de danses traditionnelles

ainsi que la projection des films documentaires titrés « The Blooms of Bangeli » ou les loupes de Bangeli de Altman puis « Bitchabé, village des forgerons » de Caroline Robion-Brunner ont entre autres retenu l'attention des spectateurs.

Ce festival a été aussi meublé par une conférence-débat sous le thème « Patrimoine métallurgique de Bassar », animée par un professeur en archéologie M. Philippe Barros, venu de la Californie (Etats Unis d'Amérique), et une activité de reboisement.

## Notsè: Apothéose de la commémoration de la Journée internationale de l'alphabétisation

Notsè a accueilli le 8 septembre un meeting de sensibilisation marquant l'apothéose de la commémoration au Togo de 53ème édition de la Journée internationale de l'alphabétisation (JIA).

Placée sous le thème « Alphabétisation et Multilinguisme », cette journée a permis au ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani

Yentchare, de rappeler la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'alphabétisation à travers l'enseignement en langue maternelle.

Elle a en ce sens indiqué que « la prise en compte de la diversité linguistique dans le développement de l'éducation et de l'alphabétisation consistera à offrir aux populations l'opportunité de se faire alphabétiser dans leur langue maternelle ou dans une autre langue qu'elles comprennent, et

une possibilité d'ouverture vers l'apprentissage d'autres langues, dans un monde où le multilinguisme est de plus en plus répandu avec une mobilité humaine accrue ».

Pour l'occasion, le ministre Tchabinandi Kolani Yentchare a annoncé l'ouverture dans la préfecture de Haho de cinq centres d'alphabétisation et l'enrôlement de 150 apprenants à raison de trente par localité pendant les neuf prochains mois. Ces centres seront implantés dans les localités de Notse-ville I et II, Kame, Asrama et Azakpe.

## Kara : Des agents de forces de l'ordre formés sur la justice restauratrice au Togo

L'ONG CREUSET-Togo a formé les 10 et 11 septembre derniers à Kara, vingt-cinq (25) gendarmes et policiers de la région de la Kara sur le « rôle des agents de force de l'ordre et de sécurité dans la mise en place d'une justice restauratrice au Togo ».

S'inscrivant dans les activités du projet de « renforcement du système de protection et de création des espaces conviviaux en faveur des enfants en conflit avec la loi dans la région de la Kara », cette formation avait pour but de renforcer les capacités des agents de force de l'ordre et de sécurité en vue d'assurer un environnement protecteur aux enfants en général et ceux en conflit avec la loi en particulier.

« Nous devons avoir à l'esprit que les enfants



Le préfet de la Kozah, Col. Bakali Hemou posant avec les participants

sont des personnes très vulnérables qui se trouvent

entre la marginalisation et la possibilité de devenir des adultes productifs capables s'assurer un rôle constructif au sein de la société », a indiqué Bruno Moukpè, directeur exécutif de l'ONG CREUSET. Pour le préfet de la Kozah, Col. Bakali Hemou Badibawu, cette formation concourt à la création d'un environnement protecteur et convivial en

favor des enfants en situation difficile.

Durant les 2 jours de formation, les participants ont été outillés entre autres sur la psychologie de l'enfant en conflit avec la loi, l'écoute de l'enfant, le cadre juridique national et international des droits de l'enfant, la justice restauratrice et la déontologie des forces de l'ordre et de sécurité lors de la détention policière.

## Une campagne foraine d'établissement de certificat de nationalité entamée dans les chefs-lieux des régions

En prélude à l'entrée en vigueur de la mesure rendant obligatoire le permis de conduire de moto, une campagne foraine d'établissement de certificat de nationalité a été ouverte le 10 septembre dernier à Lomé.

Cette campagne devra permettre à tous les conducteurs de motos ne disposant pas de certificat de nationalité de se faire établir ce document exigé pour passer le permis de conduire catégorie A.

L'équipe mise en place pour la campagne était du 13 au 16 septembre à Atakpamé pour le compte de l'étape de la région des Plateaux et depuis le 17 à Tsévié pour celui de la région Maritime.

L'étape de la région des Savanes est prévue du 23 au 25 septembre à Dapaong et celle de la région de la Kara



Les ministres Yark Damehan et Pius Agbetome au lancement de la campagne foraine à Lomé

du 26 au 28 septembre à Kara. La région centrale accueille la campagne du 30 septembre au 2 octobre prochain.

Les pièces exigées pour l'établissement de la nationalité sont : l'original de la nationalité d'un parent avec lequel la filiation est établie, une photocopie légalisée de l'acte de naissance, une photo d'identité et une somme de 5000 FCFA.

Pour le compte de cette campagne, la direction de

De fait, le certificat de nationalité est un élément de rattachement d'un individu à un Etat. Il confère à son titulaire les prérogatives de la citoyenneté, notamment le droit de s'inscrire comme Togolais à l'Université, le droit de vote et d'éligibilité, la possibilité d'établissement de la carte d'identité et à des emplois.

# Les francs-maçons togolais ont (enfin ???) installé leur Grand Maître

✎ Ibrahim SEYDOU

**P**lusieurs centaines de francs-maçons de la Grande Loge Nationale Togolaise (GLNT) ont installé le 14 septembre dernier, leur nouveau Grand Maître au cours d'une cérémonie décrite comme « sobre mais très belle », organisée à l'hôtel du 02 Février de Lomé. L'installation dans le vocabulaire maçonnique équivaut à l'investiture. Ignace Kokouvi Cloméah, l'impétrant (photo), aura la lourde charge de reconstruire et de redynamiser cette obédience confrontée depuis presque 4 ans, à une crise sans précédent, née de la succession de son prédécesseur. Celui qui est désormais assis dans la « chaire du roi Salomon », s'est engagé à diriger dans la concorde retrouvée et avec l'appui de tous ses « frères de lumière », la GLNT qui compte une quarantaine de loges.

Est-ce la fin de la longue crise que traverse la GLNT ? C'est ce qu'espèrent en tout cas les centaines de francs-maçons qui se sont déplacés le 14 septembre dernier sous le grand chapiteau de l'hôtel du 02 Février. En effet, ils étaient plus de 300 membres des différentes loges togolaises selon le décompte des registres de présence, à avoir participé à l'assemblée générale solennelle d'installation du Grand Maître élu, Ignace Kokouvi Cloméah. Ils ont pu compter sur le soutien de plusieurs frères de grandes loges sœurs de la sous-région, notamment celles du Sénégal, du Bénin, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Congo-Brazzaville, de la Guinée Conakry, du Burkina-Faso, du Maroc ou encore du Mali.

Ce sont les Béninois qui ont fait forte impression avec une délégation de 34 membres, conduite par le Grand Maître du Bénin, Benoît Ahouangbé Kouassi, également Secrétaire exécutif de la Conférence des Grands Maîtres des Grandes Loges Régulières d'Afrique. Les Ghanéens, une dizaine, avaient également à leur tête leur Grand Maître, le capitaine de vaisseau Kwadjo Adunkwa Butah ; tout comme les Burkinabé emmenés par Alain-Roger Coefe. Le Chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Gusso, Grand Maître de la Grande Loge de son pays, avait dépêché à la cérémonie, son assistant, Vincent Gomez. « Pour le nouveau Grand Maître dont on disait qu'il était ultra-minoritaire localement et isolé à l'extérieur, cette mobilisation massive des frères et le soutien clairement affiché par les grandes loges sœurs africaines, aussi bien celles qui ont fait le déplacement que celles qui ont envoyé des courriers de félicitations, sont de belles preuves de sa légitimité » commente auprès de Focus Infos un participant à l'issue de la cérémonie. « La cérémonie a réuni plus de 400 personnes au total ; excusez du peu » rajoute un autre, « fier d'avoir été à la fois témoin et acteur de cette installation. »

Selon nos informations, l'assemblée générale d'installation a été ouverte par la présentation du rapport de l'administrateur provisoire



Ignace Kokouvi Cloméah, Grand Maître de la GLNT

monsieur Edmond Comlan Amoussou, nommé le 27 février dernier par décision du Tribunal de Première Instance de Lomé, mettant sous administration provisoire la GLNT, et lui confiant la mission d'organiser dans les 12 mois, des élections inclusives selon les textes qui régissent l'obédience.

Celui-ci a ainsi rappelé la genèse de la crise, les actions menées et les initiatives prises, les procédures judiciaires encore pendantes devant les tribunaux, de même que les conditions d'organisation de l'élection du Grand Maître. Son travail a été salué par l'assemblée qui lui a réservé un standing ovation. Conformément à la lettre de sa mission et au terme de son rapport, le scrutin a abouti à la désignation d'Ignace Kokouvi Cloméah, qui a recueilli plus de 95% des voix des membres du Souverain Grand Comité, instance de la GLNT chargée de désigner le Grand Maître. Cette désignation, ainsi que celle du trésorier et du député trésorier ont été ratifiées chacune par 100%

des suffrages exprimés. « C'est un homme humble et discret, à la carrière professionnelle profane incomparable et au parcours maçonnique exemplaire que nous avons élu », confie un de ses « officiers ».

## Rassembleur

Le contexte dans lequel est installé le nouveau Grand Maître des francs-maçons togolais est pour le moins tendu. De fait, la priorité pour lui sera sans doute de remettre de l'ordre, mais surtout de rassembler ses frères et d'insuffler une nouvelle dynamique à une GLNT, qui a beaucoup pâti : fermeture du temple des maçons de Djidjilé pendant plusieurs mois, irrégularité ou absence des tenues régulières dans certaines loges pour cause de conflits, lecture particulière et partisane des règlements, us et coutumes, multiplication de procédures judiciaires, isolement du Togo face à deux prétendants à la grande maîtrise, liens familiaux, amicaux et professionnels brisés etc. Autant dire que les défis qui attendent monsieur

Ignace Cloméah ne seront pas de tout repos. D'après nos sources, dans l'allocution d'une dizaine de minutes qu'il a prononcées à l'issue de son installation, il s'est justement posé en rassembleur, s'engageant à œuvrer pour le retour de la concorde et de la sérénité au sein de la GLNT. « Preuve de sa main tendue, plusieurs offices

délibérations de réunions interdites par décisions de justice », donnée par Kossi Joseph Kpelly-Hukporti, Grand Maître Honoraire de la GLNT à Edmond Comlan Amoussou.

Prosaïquement, le requérant reproche à l'ancien administrateur provisoire, d'avoir fait tenir les réunions du Souverain Grand Comité et de l'assemblée générale malgré les interdictions judiciaires. Il demande donc l'annulation de toutes délibérations ou décisions issues des dites réunions. Pour monsieur Amoussou, toute sa mission a été effectuée conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Lomé, dont les termes étaient on ne peut plus clairs : « résoudre la crise en organisant dans les 12 prochains mois, des élections inclusives en conformité avec les textes régissant l'obédience maçonnique ». « Ce que je fis, non sans embûches, mais avec responsabilité, détermination et de façon inclusive » se défend, le directeur général de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'audience pour connaître de ce dossier a été renvoyée à fin octobre.

Ensuite, il y a des plaintes déposées contre notamment Ignace Cloméah et Me Madjé Amaté Atayi, pour « stellionat, complicité de stellionat et faux. » Il leur est reproché d'avoir fait muter le titre foncier du domaine des maçons sis à Djidjilé au bénéfice de la GLNT, alors qu'il est une propriété de l'association « La Franchise » qui, pour rappel, est la première loge maçonnique régulière togolaise qui constituera plus tard avec d'autres, la GLNT. Pour Me Atayi, « ces accusations sont ridicules et ne sont fondées sur aucun élément probant et sérieux ». Quant à ce proche du nouveau Grand Maître, il assure que ce dernier est serein car « cette action n'a aucune chance de prospérer ». « Ses initiateurs le savent parfaitement et leur motivation est ailleurs », analyse-t-il.

Pour rappel, la GLNT a été officiellement créée en 1992. Elle est dirigée par un Grand Maître qui a deux attributions conjointes et indissociables : celles d'un chef de l'Ordre maçonnique et celles du président d'une association. Ses attributions maçonniques consistent de façon générale à prendre toutes mesures utiles au fonctionnement de l'Ordre et à représenter la Grande Loge. Ses attributions civiles sont de diriger l'administration de l'association et d'en gérer le patrimoine.

n'ont pas été pourvus au sein du collège des « Grands Officiers » rassure un de ses proches, indiquant que la liste des ordonnances et décrets pris à ce jour n'est pas close. C'est aussi le sens de l'invite à son endroit du Grand Maître de la Grande Loge du Burkina-Faso, Alain-Roger Coefe lors de son intervention à la cérémonie d'installation : « rassemblez ce qui est éparé ».

## Procédures judiciaires

Les prochains jours diront si ceux qui continuent à soutenir Issaka Yamba Pessibana comme Grand Maître de la GLNT vont accepter la main tendue et favoriser une unité retrouvée. En attendant, certains d'entre eux se sont retrouvés à Tokoin Wuiti dans l'enceinte de l'école La Méthode pour une assemblée générale semestrielle, au moment même où se déroulait la cérémonie d'installation d'Ignace Cloméah au 02 Février. En outre, deux autres procédures restent encore pendantes devant les tribunaux. Il s'agit d'abord d'une « assignation aux fins d'annulation de

# Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs

Entretien exclusif

D<sup>r</sup> Komi Sélom Klassou,  
Premier ministre de  
la République togolaise

édition

## TOGO

### 1<sup>ER</sup> FORUM TOGO-UE

Investisseurs,  
le Togo vous accueille

### SOCIAL

500 000 emplois directs  
à l'horizon 2022

### RÉFORMES

Le Togo se donne les moyens  
de ses ambitions

### DETTE

Baisse continue depuis 2017

### COTON

Le prix d'achat le plus élevé  
de la sous-région

### TRANSPORTS

Place aux infrastructures  
modernes

# LA CROISSANCE EN PARTAGE

# EN KIOSQUE ACTUELLEMENT

## MONSIEUR GILBERT BAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA PROTECTION SOCIALE (Suite de la page 5)

Concernant le dernier concours de recrutement des enseignants, les résultats seront connus incessamment au cours des prochains jours. Avant la fin de l'année, le gouvernement étudiera avec les partenaires sociaux, les arbitrages à opérer en fonction des prévisions de ressources budgétaires. Et si tout le monde venait à s'accorder sur l'impérieuse nécessité de continuer à résorber les déficits d'effectifs en personnels enseignants, il devrait alors être possible de lancer un autre concours de recrutement dans la foulée.

Pour ce qui est du remboursement des cotisations et prélèvements opérés dans les années 1990 sur les émoluments de certains enseignants auxiliaires avant leur reversement dans le cadre des fonctionnaires, à ce jour, plus de cinq mille enseignants, leurs ayants droit ou ayants cause ont perçu leurs paiements pour près de 800 millions Francs CFA. Conformément à la volonté affichée par le Premier Ministre et à l'engagement qu'il a annoncé, les 610 enseignants retardataires, leurs ayants droit ou ayants cause bénéficieront également de leurs remboursements d'ici à la fin de cette année. Pour ce qui est de l'enseignement privé confessionnel, l'Etat a procédé en 2019 à une amélioration sensible de la subvention accordée à ce secteur. Ceux des enseignants du confessionnel qui émargent sur le budget solde de l'Etat ont déjà bénéficié de l'indexation de l'indemnité forfaitaire de 20.000 francs CFA, ce qui se traduira par une nette amélioration de leurs pensions de retraite.

D'autres mesures sont à l'étude en faveur des « 1045 » enseignants qui sont directement payés par les églises catholique et protestante sur la base de la subvention de l'Etat. La situation des personnels d'encadrement des établissements d'enseignement privé confessionnels n'est pas occultée. Elle fait aussi partie de nos préoccupations. Le Togo reste un des rares pays de la sous-région à accorder une telle bienveillance et à manifester un intérêt soutenu envers l'enseignement privé confessionnel, et il faut s'en féliciter.

Avant la fin de cette année, nous espérons signer avec les confessions religieuses concernées une convention destinée à régir et régler durablement les relations avec l'Etat en matière d'enseignement confessionnel.

Comme vous pouvez vous en rendre compte aisément, aucun défi et

aucune question ne sont occultés. Nous travaillons avec méthode et rigueur en évitant la démagogie et l'improvisation.



**FI :** Avec la concertation devenue permanente entre tous les acteurs du système éducatif au Togo, les périodes de tensions dans le monde éducatif sont-elles derrière nous ?

**G.B :** Disons plutôt que tous les acteurs affichent une réelle volonté de continuer de privilégier le dialogue, la concertation et de préserver voire consolider le climat d'apaisement et de sérénité, dans l'intérêt de l'éducation togolaise. Toute autre manière d'agir et toute autre attitude seraient contreproductives et préjudiciables, pas seulement pour nos enfants et notre jeunesse, mais aussi pour notre pays. Ceci ne serait dans l'intérêt de personne.

Au-delà de l'éducation, des discussions et concertations ont également eu lieu avec les syndicats du secteur de la santé. Des engagements ont été pris. Dans les semaines qui viennent, avec mes collègues de la Santé et des Finances, nous prendrons des dispositions pour le démarrage des missions d'imprégnation et de partage d'expériences en matière de fonction publique hospitalière en prélude aux réflexions approfondies sur le statut particulier des personnels de santé. Le gouvernement veillera également à renforcer la communication et le partage d'informations avec les partenaires sociaux concernant les investissements et efforts importants en cours pour réhabiliter, rééquiper et moderniser progressivement notre système de santé.

Concernant l'enseignement supérieur, le gouvernement a mené au cours des mois de juillet et août 2019 des négociations avec les deux syndicats des universités de Kara

et de Lomé avec la participation des dirigeants des deux universités et nous sommes parvenus à une plateforme de mesures consensuelles pour résoudre durablement les

préoccupations et les revendications qui risquaient de perturber les activités académiques.

Dans tous ces secteurs de la vie nationale, nous avons encore d'importants défis à relever ensemble, dans le dialogue, la confiance et la compréhension mutuelle.

**FI :** Aujourd'hui, l'adéquation Formation - Emploi est une question qui se pose avec une particulière acuité au Togo. A l'heure du Plan National de Développement qui consacre deux axes aux métiers relevant des secteurs des Transports/Logistiques et du secteur agricole (transformation agroalimentaire, agrobusiness, agro-industrie, etc.), y a-t-il des réformes introduites dans les offres de formation afin de former une masse critique de ressources humaines pour ces secteurs d'avenir ?

**G.B :** Le début de mise en œuvre du plan national de développement (PND) a mis en évidence l'inadéquation et le décalage préoccupants entre notre système éducatif et les besoins réels de l'économie et du marché du travail. Des réformes structurelles et en profondeur sont indispensables et urgentes. Ce décalage s'observe à tous les niveaux du cursus scolaire, du primaire à l'enseignement supérieur. Les programmes et curricula de formation ne sont pas suffisamment arrimés, adaptés ni articulés avec nos priorités de développement.

Il faut inverser la logique et la tendance, et partir des priorités nationales de développement ainsi que des besoins réels de l'économie et du marché du travail afin de définir les filières de formation. A mon sens,

le PND marque un grand tournant car il est fondé sur un diagnostic lucide et objectif de nos atouts, ressources et potentialités, notamment les sources de croissance. Les réformes à mener incluent donc la réorientation de notre système éducatif, avec des inflexions en faveur de la formation professionnelle, de l'enseignement technique, de l'apprentissage et du développement des compétences pratiques.

Les universités et les centres de formation doivent redéfinir leurs programmes pour pouvoir répondre aux besoins réels de l'économie togolaise en pleine transformation. C'est dans cette vision que s'inscrivent les importants projets voulus et initiés par le Chef de l'Etat à travers les Instituts de formation pour l'agro-développement (IFAD). Chaque région de notre pays en bénéficiera en fonction de ses potentialités économiques. D'autres initiatives sont également en cours concernant la formation professionnelle et les universités publiques dont les missions d'intérêt national doivent être en parfaite adéquation avec les orientations et priorités du PND.

**FI :** Le front social s'est beaucoup apaisé : enseignants, personnel du secteur médical, employés de la fonction publique etc... n'ont plus débrayé comme ce fut le cas plusieurs années avant. Comment maintenir ce climat et quel sera votre engagement en tant que Ministre de la Fonction publique ?

**G.B :** Il existe une volonté et un engagement indéniables de la part du gouvernement à demeurer résolu à l'écoute des partenaires sociaux et à agir sans relâche pour la préservation de la paix et de la stabilité sociales. Le dialogue et la concertation ne sont pas synonymes de faiblesse ni de lâcheté. Nous avons expérimenté les bras de fer et nous savons les blocages et les effets dévastateurs qui en ont résulté.

Il est aussi arrivé que notre pays connaisse de longues grèves et de graves conflits sociaux. La conséquence, les activités économiques s'en sont trouvées paralysées et affectées ; aussi au bout du compte, le pays avait moins de ressources et de moyens pour satisfaire les revendications qui étaient exprimées à l'origine.

Les problèmes que l'on croyait pouvoir résoudre à travers les grèves et les conflits sociaux s'en sont trouvés plutôt aggravés. Tout le monde s'en sort perdant. Nous ne sommes donc pas condamnés à reproduire des expériences douloureuses et

infructueuses. Je suis convaincu que nos frères et sœurs partenaires sociaux partagent la même conviction que moi.

La philosophie du plan national de développement (PND) n'est pas uniquement de moderniser et d'embellir physiquement notre pays, le port, l'aéroport et nos rues. Tous les investissements et toutes les actions déployés doivent concourir à un but ultime : le bien-être des Togolais et de meilleures conditions de vie pour nos concitoyens. C'est cela, le fil conducteur et la finalité du PND.

Les indicateurs de l'atteinte de ces objectifs ultimes ce seront des services publics de meilleure qualité, accessibles à tous, surtout en matière de santé, d'éducation, de desserte en eau potable, d'électrification, d'assainissement et du cadre de vie dans les milieux urbains comme dans les villages et hameaux. Ce sera aussi le relèvement des revenus salariaux et non salariaux. Il y a déjà des signes annonciateurs, avec la décision prise par le Chef de l'Etat de procéder à la revalorisation des salaires et des pensions à compter de janvier 2020. Il en est de même avec les importantes mesures sociales en faveur des retraités avec la construction des maisons du retraité et la mise en place d'un nouveau système d'allocation de départ à la retraite à compter de l'année 2020.

**FI :** Un message pour les apprenants et les acteurs du monde éducatif quelques jours après la rentrée ?

**G.B :** Ce n'est pas nécessaire. Tout a été dit par le Premier Ministre lors de sa rencontre et de ses échanges avec l'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif. A la veille de la rentrée scolaire, le gouvernement, par la voie du Ministre de l'Enseignement technique, de la Formation et de l'Insertion professionnelles, a partagé avec la communauté éducative, avec les apprenants et avec les parents d'élèves le message d'espoir, de confiance et d'optimisme du gouvernement.

Les collectivités locales et les conseils municipaux qui sont en train de s'installer constituent, à mon sens, un maillon essentiel. Ils sont appelés à prendre toute leur place et à jouer un rôle décisif dans notre système éducatif aux côtés des parents d'élèves.

Leur rôle sera important par exemple dans la supervision et la participation communautaire en matière de réhabilitation et de construction des infrastructures scolaires.

## Jimi Hope inhumé, la famille toujours divisée

**I**l repose (enfin) en paix. Après une veillée funéraire le 13 septembre dernier et des offices religieux concélébrés le lendemain à l'église catholique St Augustin d'Amoutivé, Claude Kofi Sénya alias Jimi Hope a été inhumé au cimetière de Bè-Kpota. Si aucun incident majeur n'est venu troubler la quiétude des différentes cérémonies, il faut en donner crédit au gouvernement, qui n'a ménagé aucun effort et multiplié les rencontres avec la famille, afin que durant les obsèques, les tensions soient le plus masquées possible. Mais que ce fût dur !

Qu'il fut long et tortueux, le chemin qui a conduit la dépouille mortelle de Jimi Hope, de l'hôpital Sainte Camille de Bry-Sur-Marne en région parisienne où il a rendu l'âme, au cimetière de Bè-Kpota où repose désormais son corps. En toile de fond, des tensions familiales que l'enterrement n'aura pas résorbées. « C'est reparti pour un tour » commente accablé un proche de la famille, ajoutant que « les nouveaux rounds se joueront malheureusement sans l'arbitrage des autorités togolaises ». Retour sur une tragédie à huis clos !

### Evacuation sanitaire

De bonnes sources, la santé de la star était déclinante depuis le début d'année et ne s'était pas améliorée courant premier trimestre. Il s'en plaignait d'ailleurs auprès de certains de ses proches. Il s'en est également confié à quelques membres du jury pour la sélection du logo du Plan National de Développement (PND) et dans lequel il siégeait, comme nous l'a confirmé l'un d'entre eux.

De fait, il sera hospitalisé à la clinique Biasa suite à une crise dont la cause reste protégée par le « secret médical » malgré nos tentatives d'en savoir davantage. C'est grâce au doyen Charles Debbasch dont il était proche, amateur de piano avec lequel il composait quelques mélodies, qu'il sera évacué en France. Celui-ci, se serait étonné que Jimi Hope manque inhabituellement un de leur rendez-vous, surtout sans s'excuser. C'est alors qu'il a appris la dégradation de son état de santé. Avec son concours et le soutien au plus haut sommet de l'Etat, et face au diagnostic alarmant, la vedette de la chanson togolaise sera évacuée à l'hôpital Sainte Camille. Selon nos informations, son état ne va pas s'améliorer. Ainsi, depuis le



Le Premier Ministre Selom Klassou devant la dépouille mortelle de Jimi Hope lors de l'hommage national

mois de mai, il avait perdu la parole, ne pouvant communiquer que par écrit. Avant malheureusement de rendre l'âme le 04 août.

### Les protagonistes de la crise

D'un côté, il y a sa femme Marie-Charlotte, née Gnassounou. Cette Franco-Béninoise qui vit à Lille en France, est mariée depuis 35 ans à Jimi Hope. Ils ont eu deux enfants dont l'aîné, Preston, est tragiquement décédé dans un accident de la circulation en 2016. Elle est bien évidemment soutenue par son benjamin Charbel qui vit également en France, et par certains membres de la famille du rocker, dont John Tata Boukari, qu'on verra d'ailleurs à ses côtés tout au long des obsèques. Cet ancien directeur des études à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo, aujourd'hui à la retraite, est un cousin germain de Jimi Hope ; né d'une mère Sénya. Au-delà de ce lien familial, c'est la passion de la musique qui unit fortement les deux hommes. Ils ont écumé ensemble plusieurs scènes et passé des nuits à composer. John Boukari

avait fait sa crise. C'est encore lui qui était aux côtés de la femme lors de son évacuation en France. C'est toujours lui qui a accompagné la dépouille

mortelle de l'Hexagone jusqu'à Lomé. De l'autre, il y a la mère du défunt, autour de laquelle font bloc ses frères Thierry et Serge, ainsi que leur sœur Immaculée. Ils ont le soutien d'une grande partie de la famille, oncles et

### 3 corbillards, 2 tombes

Les pommes de discorde furent nombreuses. Le rapatriement du corps ne fut pas gagné d'avance. Face aux tensions entretenues entre la femme de Jimi Hope et sa belle-famille, celle-ci avait dans un premier temps décidé de l'inhumer en France. « A ce jour, aucun parent de mon mari n'a appelé pour présenter, à moi et à mon fils, ses condoléances » regrettait-elle à l'époque. A quoi, il lui était répondu qu'elle « paie les conséquences de son attitude, pour avoir voulu depuis toujours écarter Jimi de sa famille ». De fait, il a fallu une mission de bonnes auspices organisée sur l'initiative des autorités pour la convaincre de lâcher du lest et d'accepter des obsèques dues au rang de son mari.

Cette difficulté franchie, la famille s'est déchirée d'abord sur le transport du corps de l'aéroport à la morgue. Chaque camp voulant en assumer la responsabilité, a affrété un corbillard. Finalement, c'est celui dépêché par le gouvernement qui transportera le



Mme Marie-Charlotte Sénya, l'épouse de Jimi Hope entourée de son fils Charbel et de John Tata Boukari

avait fait sa crise. C'est encore lui qui était aux côtés de la femme lors de son évacuation en France. C'est toujours lui qui a accompagné la dépouille

succession. Pour la femme, outre les prérogatives et droits que lui accordent les règles successorales en tant qu'épouse ainsi qu'à son fils, elle peut se prévaloir du fait d'être restée aux côtés de son mari jusqu'aux derniers instants. Alléguant que durant toute la période d'hospitalisation de celui-ci, aucun membre de la famille n'aurait fait le déplacement, alors qu'elle faisait régulièrement le trajet Lille-Bry-Sur-Marne. Ses contempteurs réfutent ces arguments et l'accusent d'avoir isolé Jimi Hope de sa famille biologique. Bien plus, ils la rendent responsable de sa mort, comme l'a clairement exprimé la mère du chanteur lors des hommages nationaux.

corps, sous bonne escorte des forces de l'ordre. Ce sera ensuite la bataille autour des offices religieux. Le premier camp a exigé une veillée et une messe catholiques, fondant sa position sur le fait que le défunt a été baptisé selon les rites de cette confession. Le second a mis en avant le rapprochement du de cujus de la tradition protestante. Il a donc insisté que la veillée et le culte aient lieu conformément à sa pratique. Pour couper la poire en deux, il leur a été proposé une cérémonie œcuménique qui réunirait les deux confessions. Refus des deux parties. Finalement et après d'interminables et houleux échanges, ce sera des offices catholiques.

(Suite à la page 11)



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**  
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**  
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction  
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique  
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**  
Edem QUIST

Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**  
Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**  
Casier N°49

• **Imprimerie**  
Imprimerie 1 Rois 17  
BP. 8043 Lomé Togo  
Tél. +228 90054237  
99587773

• **Conception**  
Focus Yakou Sarl  
Tél: +228 22 50 91 01  
+228 22 19 78 20  
Lomé Togo

• **Tirage**  
2500 exemplaires

## Jimi Hope inhumé, la famille toujours divisée

(Suite de la page 10)

Lors de la messe d'enterrement, l'un des concélébrants, le père Jules Anato rappellera l'attachement du défunt à la pratique catholique. Et relèvera une symbolique coïncidence entre un tableau peint par Jimi Hope, trônant dans sa maison et auquel il est particulièrement attaché et le jour de son enterrement. Selon l'homme de Dieu, ladite peinture décrit Jésus-Christ agonisant. Et le 14 septembre, jour où l'artiste a été inhumé, c'était la fête de la Croix Glorieuse.

enfants vivant au Togo. Aucun nom ne sera donc cité et il sera simplement indiqué « Les enfants du défunt ». Quant aux interventions, ce sera la sœur de l'artiste lors des hommages et son fils venu de France lors de l'enterrement ; chaque camp ayant ainsi eu droit à la parole. Mais le contenu des interventions a été systématiquement et méticuleusement scruté par chaque partie, sous l'arbitrage des autorités.

### Maison sous scellés

Pour l'inhumation, l'affrontement a tourné autour du choix du cimetière : Plage ou Adakpamé. Pour avoir cédé sur la question de l'office religieux, la mère de Jimi et ses proches l'emporteront : ce sera Adakpamé. Mais alors que la mairie avait gracieusement mis à disposition une tombe, ils en commanderont une autre. Au final, le corps reposera dans la tombe municipale. Enfin, il y eut la question des personnes devant figurer sur le faire-part et l'ordre de figuration. La femme qui voulait que le nom de son fils soit mentionné, découvrira alors que Jimi Hope avait d'autres

Face aux tensions familiales et devant des rumeurs persistantes d'accaparement de biens et de tableaux se trouvant dans le domicile du défunt à Avépozo, les autorités judiciaires ont ordonné la mise sous scellés de la villa jusqu'au règlement de la succession. Elle est sous la garde des forces de l'ordre depuis l'ordonnance du tribunal et interdite à toute habitation. Conséquence : le corps n'y aura passé que trente minutes, la veillée organisée à Amoutivé et les salutations d'usage reçues à la sortie de la messe sur le parvis de l'église. Mme Marie-Charlotte Sénaya a par ailleurs



La mère de Jimi Hope entourée de ses enfants Thierry et Immaculée

décidé de prendre un avocat pour défendre ses intérêts et ceux de son fils.

### 58 millions demandés par les artistes

Comme pour en rajouter à l'imbroglio familial, les artistes qui s'étaient organisés pour rendre hommage à leur collègue décédé, ont élaboré un budget de près de 60 millions pour tenir un concert projeté pour l'occasion, dont des cachets de 300.000 FCFA par artiste.

Refus du gouvernement qui estime qu'ils n'ont pas de cachet à percevoir pour rendre hommage à Jimi Hope. « C'est un geste de cœur et d'amour. Ceux qui ne peuvent le faire sans être payés, peuvent ne pas y participer », leur a répondu leur ministre de tutelle. La baisse de leur prétention à 100.000 FCFA n'y a rien changé. Au final, le gouvernement a décaissé 10.000.000 FCFA pour les besoins logistiques du concert. Une contribution du Fonds d'Aide à la Culture leur a permis d'organiser la conférence de presse, la communication ainsi que

la confection de tee-shirts à l'effigie du défunt.

### Peu de mobilisation

Les obsèques de l'un des plus grands artistes togolais se sont déroulées avec un sentiment d'indifférence du public. Pas de foule à la cérémonie d'hommage, ni au concert pourtant gratuit, ni à la veillée, ni à l'enterrement. La faute aux divisions et aux tensions qui ont émaillé l'organisation de ces funérailles.

Ainsi, les premières rencontres familiales n'ont débuté que le 04 septembre dans une atmosphère délétère et conflictuelle. L'avis de décès n'a été diffusé que le jour précédant la veillée ; trop court pour informer l'opinion des dates et des lieux des différentes cérémonies. C'est également la dysharmonie familiale qui explique en grande partie l'absence du Chef de l'Etat, pourtant proche du défunt, à ses obsèques ; même s'il a contribué à ce qu'elles soient le plus dignes possibles. Faure Gnassingbé a voulu s'éviter un potentiel spectacle désolant.

## LA ROUTE A SON HEROS LE NOUVEAU RAV4



Bd Eyadema, BP 332 Lomé  
Tél.: 22 23 31 00  
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL  
 **TOYOTA**

# Difficile réinsertion des patients de l'hôpital psychiatrique de Zébé

✎ Charles KOLOU

**E**tablishement à caractère Administratif (EPA), doté de personnalité morale et de l'autonomie financière, l'hôpital psychiatrique de Zébé-Aného (environ 50Km à l'Est de Lomé), est le centre de référence spécialisé dans la prise en charge des personnes souffrant de maladie mentale ou des troubles liés à l'utilisation des substances psychoactives. Avec une capacité d'hospitalisation estimée à 120 patients, l'hôpital dont les premières infrastructures remontent à 1904, accueille à ce jour, avec toute la rigueur de l'administration hospitalière de Zébé, entre 165 et 170 patients hospitalisés.

Cette structure est loin d'être un centre de dépôt ou d'internat des « fous » comme le penserait une frange de la population. Y sont administrés, en accord avec le code de santé publique du Togo, deux catégories de soins: les soins libres et les soins sans consentement.

« Les soins libres concernent les malades qui viennent d'eux-mêmes, un peu comme dans les hôpitaux généraux. Ces soins peuvent aboutir à une hospitalisation libre (HL). Dans ce cas, en accord avec le médecin, le malade est libre de sortir de l'hôpital quand il le désire », explique Docteur SALIFOU Saliou, Médecin-psychiatre, Médecin-chef de l'hôpital de Zébé.

S'agissant des soins sans consentement, il en existe deux catégories : les soins à la demande du tiers et les soins à la demande du représentant de l'Etat (Procureur de la république, Préfet et Maire) encore appelé les soins d'office.

L'hôpital psychiatrique de Zébé est structuré en unités spécialisées. L'Unité des Urgences Psychiatriques (UUP) est l'unité d'accueil, de mise en observation et de réorientation des malades vers les autres unités. L'Unité des Malades Difficiles (UMD) accueille les malades furieux, certains malades admis en hospitalisation d'office et ceux qui ont tendance à fuguer. L'Unité d'Addictologie (UA) accueille les malades souffrant d'une dépendance aux drogues (alcool, cannabis, tramadol, tabac, cocaïne, héroïne etc...). L'Unité de Soins et de Réinsertion (USR) accueille tous les malades stables des autres unités en attente d'une réinsertion sociale. L'Unité de Psychiatrie Générale accueille tous les autres malades qui ne remplissent pas les critères des autres unités.

## Prise en charge des malades : entre démission des parents et difficultés de réinsertion

Si les formalités d'admission à savoir, l'achat de carnet, de bon de consultation entre autres restent les mêmes que celles remplies dans tout hôpital, la prise en charge à l'Hôpital Psychiatrique de Zébé reste spécifique.

De fait, cette prise en charge se fait sans la présence des parents aux côtés du malade. La famille ne vient qu'à des périodes définies pour s'enquérir de l'évolution de l'état de santé de



Entrée de l'hôpital psychiatrique de Zébé

son patient et pour payer les charges liées au traitement. Et ceci, jusqu'au rétablissement total du malade.

Cette spécificité rend souvent difficile la prise en charge des malades dont le coût reste élevé à cause du délai souvent long de stabilisation des malades et du coût élevé des médicaments psychiatriques.

« Vu les exigences du traitement de ses patients qu'il faut nourrir matin, midi et soir en plus des médicaments à leur administrer, nous sommes obligés de les prendre en charge grâce aux subventions de l'Etat qui fait toujours diligence chaque fois que nous sommes dans le besoin », explique Monsieur ISSIFOU Souleymane, Directeur de l'Hôpital Psychiatrique de Zébé.

Les familles ne facilitent pas non plus la tâche à l'hôpital. Le constat fait est celui de l'abandon des patients par leurs proches et familles à la charge de l'hôpital. Ces derniers sont ainsi tentés de considérer cet hôpital spécialisé pour les malades mentaux comme un centre de dépôt avec prise en charge gratuite. Ce qui est tout à fait faux selon les premiers responsables du centre qui expliquent que la maladie mentale se soigne comme toute autre maladie ; et que le malade peut guérir.

Avec cette démission, l'hôpital est confronté aux difficultés de réinsertion des malades guéris. « Nous parvenons à guérir totalement des malades et peinons quelque fois malheureusement à retrouver les parents. Les familles les abandonnent complètement. Il y a aussi de ces cas qui sont hospitalisés d'office et qui sont guéris dont on a aucun repère ou information concernant les familles, et qui sont toujours dans notre hôpital », se plaint le directeur de l'hôpital.

Même si l'hôpital s'est créé des

alternatives dont la mise en place d'une unité agropastorale qui permet d'initier les malades guéris aux activités maraîchères et à l'élevage, la réinsertion reste l'un des grands défis après les difficultés de prise en charge.

## Halte à la stigmatisation

L'hôpital psychiatrique est souvent victime de stigmatisation. Il est considéré à tort comme un centre de campement de « fous ». Le personnel et les spécialistes de la santé mentale ne sont pas non plus épargnés. Les malades eux-mêmes restent les premières victimes de cette stigmatisation. Une mauvaise perception de l'hôpital qu'il faudrait abandonner.

En effet la maladie mentale se traite et n'est rien de fatal ni un mauvais sort ni une maladie mystique. C'est une maladie tout comme toute autre. Elle n'exige qu'une prise en charge particulière et continue. D'ailleurs, confie le médecin-psychiatre il y a des « malades mentaux stabilisés qui sont aujourd'hui bien réinsérés. Ils ont pour la plupart, retrouvé leur emploi ; que ce soit dans la fonction publique ou en entreprise, et continuent de suivre des soins à l'hôpital de Zébé tout en remplissant leurs tâches sans aucun indicateur de trouble mental ».

Les populations et les familles sont appelées à avoir une autre perception de la maladie mentale et du centre psychiatrique de Zébé. Les familles devraient de même rester solidaires avec leur proche malade. La population tout en entière, les ONG humanitaires et les personnes physiques comme morales devront accorder une attention particulière à ce centre dont le fonctionnement exige assez de moyens.

## Un médecin-psychiatre pour plus de 170 patients hospitalisés

Si avec le personnel médical actuel l'hôpital psychiatrique de Zébé parvient à accomplir sa mission, le renforcement en ressources humaines se révèle nécessaire.

De fait, l'hôpital ne dispose que d'un seul médecin spécialiste pour environ 170 patients admis. Ce dernier est aidé dans sa tâche par d'autres personnels soignants dont les Assistants médicaux spécialisés en santé mentale titulaires d'un master en santé mentale.

Et le manque de cette compétence à Zébé est loin d'être un cas particulier. Le Togo ne dispose que de 5 médecins-psychiatres. Un sixième et le premier à se spécialiser dans la psychiatrie des enfants est encore en formation.

Le master santé mentale créé à l'Ecole des Assistants Médicaux (EAM) de l'université de Lomé, est loin de combler le besoin, d'où une nécessité de promouvoir cette spécialité chez les étudiants s'inscrivant dans les facultés des sciences de la santé de l'Université de Lomé et celle de Kara. Il faut dire que la stigmatisation que subit le domaine de la santé mentale (malades et professionnels y compris) et le fait que cette spécialité n'est pas rentable pour le médecin n'encouragent pas les étudiants en médecine à s'y engager.

Ainsi, l'on pourrait pour inciter, offrir des bourses d'études spécifiques aux étudiants qui désireraient se spécialiser en psychiatrie ou leur accorder des facilités pour à court terme résoudre le problème. L'Etat devrait y accorder donc une attention particulière. Les responsables des Facultés de formation devraient aussi motiver davantage les étudiants à se spécialiser en psychiatrie, vu l'importance des maladies mentales. De plus, la sensibilisation contre la stigmatisation de la profession de psychiatre devrait se poursuivre pour que les étudiants puissent être assurés d'être valorisés comme leurs collègues d'autres spécialités.

## Des besoins à satisfaire pour une prise en charge plus efficace

L'hôpital psychiatrique de Zébé-Aného n'aurait rien à envier à plusieurs centres hospitaliers du Togo. Un tour au centre vous laisse découvrir des bâtiments complètement rénovés, équipés et des services bien structurés en plus d'un personnel administratif et soignant bien constitué. On y retrouve aussi un terrain de jeu, et un jardin entretenu par les malades

guéris dont la production est destinée à la cuisine du centre.

Néanmoins le centre nécessite une augmentation de sa capacité d'accueil. En exemple pour 120 lits disponibles, le centre accueille plus de 160 patients. A ce jour, tous les patients hommes, femmes et enfants souffrant de maladie mentale ou des troubles liés à l'utilisation des substances psycho-actives sous traitement sont internés au même endroit, même si les unités sont distinctes les unes des autres. Une situation qui n'est pas sans impacts sur la prise en charge d'une catégorie de malades dont les personnes dépendantes aux drogues qui estiment ne pas être au bon endroit ; ce qui déclenche des fugues et tentatives de fugues.

Il se révèle ainsi nécessaire de pouvoir renforcer l'hôpital en infrastructures pour parvenir à séparer par exemple les femmes et les hommes. Il est aussi nécessaire de créer une unité de pédopsychiatrie. Ce cloisonnement, approuve Dr Salifou, va favoriser une meilleure prise en charge des différents cas de maladies mentales. De plus, l'hôpital psychiatrique de Zébé nécessite un appui en logistique. L'hôpital manque de moyens roulants pour assurer le remplacement en famille des patients, entre autres services.

## Un complexe artisanal pour faciliter l'insertion

Pour pallier les problèmes d'insertion des patients guéris, le directeur de l'hôpital psychiatrique de Zébé mise sur la création d'un complexe artisanal.

Une expérience convainc ce dernier. Une formation aux petits métiers dont ont bénéficié récemment les patients, et les activités menées dans le jardin du centre destiné au maraîchage ont permis de relever des impacts positifs. Des confidences à Focus Infos ont relaté le cas de Koffi Kabra (nom d'emprunt), un patient qui sur la base de ses connaissances acquises à travers ses travaux dans le jardin du centre, est devenu aujourd'hui un grand maraîcher avec l'aide de sa famille.

En effet, la mise en place dudit complexe permettra de rééduquer les patients du centre et les aidera à développer une activité génératrice de revenus, une fois de retour dans leurs familles.

La population tout entière, l'Etat et ses partenaires, ainsi que les Organisations humanitaires devraient donc se mobiliser pour donner davantage de possibilités à l'hôpital psychiatrique de Zébé-Aného.

RENTREE SCOLAIRE :

Albert AGBEKO

## CFAO Togo vole au secours des enfants démunis

**D**ans le cadre de la rentrée scolaire 2019-2020, la société CFAO Motors, soucieuse de sa responsabilité sociale, a fait don d'un lot de fournitures scolaires à deux associations s'occupant de la scolarisation d'enfants défavorisés au Togo. Il s'agit de l'ONG « Vivo Togo », (ndlr : enfant libre en langue Ewe) et l'Association pour la promotion de la femme (ASPROFEM).

Pour CFAO, ce geste qui devient presque une tradition à la veille de chaque rentrée scolaire, est une marque de générosité de la société à l'endroit des enfants démunis et s'inscrit dans un programme social de la société conçu à cet effet : « Nous avons l'habitude à chaque début de rentrée scolaire de procéder à une remise de dons aux élèves. Aujourd'hui encore nous avons sollicité deux associations qui œuvrent dans le domaine de la protection des enfants vulnérables et démunis », a confié le responsable des ressources humaines et juridiques de la société, M. Dominique KOUDOUOVOH qui reconnaît le travail titanesque qu'abattent sur le terrain, les deux associations. « Nous leur renouvelons notre confiance », a lancé M. KOUDOUOVOH à l'endroit des bénéficiaires à qui il demande de faire un bon usage des lots.



DG de CFAO remettant symboliquement un cacheur au responsable d'association

Composé de cahiers, stylo, couvertures, craies, sacs ; etc, ce don a été remis aux responsables de deux associations par

le directeur général de la Société M. Hervé MANNERIE. Les associations bénéficiaires ont, au nom des enfants, remercié les donateurs et souhaité la

prospérité aux activités des donateurs pour qu'ils puissent continuer de les soutenir chaque année.

Recevant le don des mains du directeur, Mme ADJODO Anna, membre de l'Association, n'a pas caché sa satisfaction : « nous avons des enfants que nous soutenons dans leur cursus. Quand nous recevons ce don de la part de CFAO, c'est un acquis. Nous avons besoin d'un petit effort pour pouvoir assurer leurs années. Vous ne pouvez pas imaginer notre degré de satisfaction et de reconnaissance à CFAO. Elle n'est pas la seule au Togo ; pourtant elle nous vient en aide depuis plus de 10 ans. Nous ne pouvons que leur exprimer notre reconnaissance. C'est une satisfaction totale à notre niveau et elle le sera également au niveau des enfants qui vont pouvoir bien débuter la rentrée scolaire ».

Même son de cloche auprès de son alter-ego, M. ASSIONGBON Philippe, le président de l'ONG « Vivo Togo ». « Ce don, nous l'apprécions à sa juste valeur. Ce que CFAO nous fait, c'est très important. CFAO est restée fidèle à son engagement,

contrairement à d'autres sociétés qui nous soutenaient avant mais qui ont dû renoncer. Ça nous va tout droit au cœur et ça permet de soulager certains enfants qui travaillent très bien à l'école mais qui sont démunis », a-t-il souligné.

Notons que l'association « Education Vivo Togo » intervient dans le domaine de l'éducation des enfants démunis tandis que l'Association pour la promotion de la femme (ASPROFEM) se spécialise dans la prise en charge des PVVIH (Personnes vivant avec le VIH).

CFAO Togo est l'une des plus vieilles sociétés françaises installées au Togo. Depuis quelques années, elle est contrôlée par la société japonaise Toyota.

Consciente de sa responsabilité sociale et du rôle important qu'elle peut jouer sur le plan social, CFAO Motors investit continuellement dans les ressources humaines et matérielles mais aussi en participant au développement durable du Togo et au bien-être de la population.



### Mise au point de l'Office Togolais des Recettes suite à l'article du journal « l'alternative » du 10 septembre 2019

Le bi hebdomadaire « l'alternative » dans sa parution du 10 septembre 2019 a publié un article intitulé « Enquête : Contentieux entre la Société Moov et l'Etat togolais » et sous-titré : « Le Commissaire des Impôts Eso-Wavana ADOYI au cœur d'un scandale d'une commission de 500 millions FCFA ». L'auteur de cet article n'a pas caché son intention de vouloir jeter le discrédit sur l'institution et sur des personnalités et les diffamer.

La gravité des accusations contenues dans cet article oblige le Comité de direction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) à apporter des éclaircissements à l'opinion publique togolaise sur la gestion des informateurs en matière fiscale.

La présente mise au point est articulée en deux éléments :

#### 1. De la confidentialité des données et de la protection des informateurs

La gestion de l'information fiscale est sensible et oblige l'administration fiscale à la traiter sous le sceau de la stricte confidentialité. C'est à ce titre que les gestionnaires de ces données doivent être assermentés. Aussi, les sources de ces informations sont-elles protégées.

C'est ainsi que l'article 339 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et l'article 9 du Code de Conduite et Procédures Disciplinaires de l'OTR obligent les employés de l'Office au respect scrupuleux de la confidentialité desdites données.

*Signature*

41, rue des Impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO  
Tél.: +228 22 53 14 00  
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg

#### 2. De la rémunération des informateurs

L'Office Togolais des Recettes comme toute administration fiscale, est doté de structures d'enquêtes et d'investigations fiscales dont le rôle est de lutter contre la fraude, l'évasion fiscale et contribuer ainsi à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, il peut utiliser les services des lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) pour l'atteinte de ses objectifs contre rémunération.

Le guide de l'informateur prévoit deux conditions pour qu'un informateur soit rémunéré :

- la dénonciation doit aboutir à des impositions complémentaires et supplémentaires au-delà des informations internes à l'administration ;
- la dénonciation doit être assimilée à de l'évitement fiscal ayant abouti à des redressements fiscaux.

En outre, les rémunérations de ces lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) sont assises sur les pénalités, amendes et majorations effectivement recouvrées suite aux redressements complémentaires et supplémentaires. Leur mode de calcul est réglementé par les textes en vigueur, et relève exclusivement de la compétence de l'administration fiscale.

En conclusion, en ce qui concerne le contentieux visé, le Comité de direction de l'OTR rappelle que la procédure de recouvrement suit son cours et que tout sera mis en œuvre afin de ne pas exposer les lanceurs d'alertes dont le patriotisme est à saluer, et les rassure qu'ils seront rémunérés à la clôture du dossier.

Fait à Lomé, le 13 SEPT 2019

Le Commissaire Général pi

*Signature*  
Philippe Kokou B. TCHODIE

## TRANSFERT:

## Une meilleure protection pour les joueurs de football

Les championnats nationaux de football de première et deuxième division (D1 et D2) s'ouvrent dans les prochains jours au Togo pour le compte de la saison 2019-2020. A l'orée de l'ouverture de cette saison, les clubs engagés dans la compétition s'activent pour renforcer leurs effectifs à travers le recrutement de joueurs. Ces transferts et recrutements se font-ils dans les normes ?

La période de transfert des joueurs de football entre clubs, appelé dans le jargon footballistique « mercato » ou marché de transferts, s'ouvre entre la fin et le début d'une saison sportive. C'est le « mercato estival ». Le marché de transfert s'ouvre également entre la fin de la phase allée et le début de la phase retour, c'est le « mercato hivernal ».

Les transferts qui s'effectuent durant cette période, sont régis par un règlement spécifique rédigé par les associations ou fédérations de football, conformément aux statuts de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) sur la loi de transfert des joueurs et être approuvés par cette instance internationale de football. « Ce règlement doit prévoir des règles pour la résolution de litiges entre clubs et joueurs, conformément aux principes prévus par le présent règlement. Il doit aussi prévoir un système indemnisant les clubs qui investissent dans la formation et l'éducation des jeunes joueurs. La période des transferts est fixée par les fédérations ou associations de football. Au Togo depuis trois ans déjà, elle est fixée par la Fédération Togolaise de football (FTF) et couvre le dernier mois précédant l'ouverture du championnat à la deuxième semaine après le début de la compétition, soit pour une durée de six mois.

#### Procédure de transfert au Togo

Au Togo, le championnat étant toujours à l'étape d'amateur, la procédure de recrutement et celle de transfert des joueurs sont à l'image de l'amateurisme. « Pour quitter un club et aller dans un autre, il suffit, pour la plupart du temps, que le joueur soit contacté par le président de club et le tour est joué », souligne l'ex international Togolais Adékanmi Olufadé. Dans ce cas, le contrat reste verbal et le respect des clauses ne dépend que de la bonne volonté de l'employeur.

Des fois, c'est une tierce connaissance du joueur (ami, parent, ou journaliste) qui s'érige en agent et enclenche le processus de transfert. La finalité de cette procédure n'est autre qu'un

contrat verbal entre joueur et club. « Il y a des cas où, c'est ton tuteur ou parent qui te trouve bon et te confie au club, avec des promesses du président », a-t-il souligné.

Ceux qui ont des contrats avec des clubs, ils sont souvent confrontés à des problèmes avec des agents qui font preuve de malhonnêteté. « Ils cherchent à bénéficier plus que les joueurs. Les textes fixent entre 5 à 10 % la commission des agents sur le montant de transfert. Et jusqu'à 15% à titre exceptionnel. Mais il y a certains agents qui réclament jusqu'à 40% de commission comme ce fut le cas dans le dossier de transfert de Dégli Messanh », nous informe Wiyao Mamah, secrétaire général de l'Association des Joueurs de Football au Togo (AJFPT).

Et pourtant, ceux qui se réclament agents de joueur ne le sont pas en réalité. « Un agent de joueurs doit avoir une licence de la FIFA qui lui permet d'exercer. Les joueurs, amis, ou connaissance qui interviennent dans le transfert ici sont en réalité des intermédiaires. Mais le problème ne se pose pas dans la mesure où la loi n'exige pas forcément l'intervention d'un agent dans le transfert d'un joueur », précise Augustin Améga Team média officier des Eperviers.

#### Les dispositions de la FTF

La FTF, face problème récurrent d'absence de contrat entre joueurs et clubs, s'est engagée depuis quelque année, pour être en conformité avec les normes de la FIFA. Ainsi, elle a intégré le Système de régulation des transferts (TMS) ; un système d'information en ligne ayant pour principal objectif de simplifier les procédures de transferts internationaux de joueurs ainsi que d'améliorer la transparence et la circulation des informations.

A partir de ce système, la FTF exige de chaque club un contrat en bonne et due forme avec le joueur au risque de ne pas avoir la licence pour jouer dans les championnats togolais. « Aujourd'hui sans le contrat dans le dossier d'un joueur, vous n'avez pas de licence et vous ne pouvez pas jouer la D1 ou la D2 », précise Augustin Améga.

Ce contrat proposé et soumis au club avec la participation de l'AJFT, précise la durée, la rémunération mensuelle, les primes de victoire, de nul, de restauration de transport et de restauration. Il prend également en compte les obligations. « Ce contrat, nous l'avons voulu identique pour tous les joueurs mais certains clubs font la rédaction de leur propre contrat », informe Wiyao Mamah.

#### Malgré cette disposition...

En dépit de l'exigence du contrat par la FTF, les joueurs ne sont pas à l'abri des abus de la part de leur employeur qui ne respectent pas les clauses. « Nous avons des plaintes des joueurs par rapport au non-respect du contrat », nous informe Mamah. « Certains présidents passent par des voies obscures pour avoir des licences aux joueurs, sans être liés par un contrat », nous informe l'AJFT. Dans ces cas, les contrats ne sont que des inventions des présidents de clubs et les joueurs victime n'en ont jamais copie.

Cette violation des dispositions ne provient pas seulement de la mauvaise foi des présidents de clubs mais aussi des laxismes des joueurs. « Souvent le joueur est pressé de jouer dans le club parce que c'est peut être un club d'un niveau élevé, donc ne prend pas le temps de vérifier les conditions les conditions de son recrutement et s'engage », relate Olufadé Adékanmi.

Par crainte de ne pas avoir la chance de s'engager avec un autre club la saison suivante des joueurs signent des contrats sur de longues durées. Ce qui leur est souvent fatal, du fait qu'ils n'ont pas la possibilité de négocier l'amélioration de leurs conditions compte tenu de leur évolution. Or, informe Augustin Améga, « la loi au Togo consacre l'amateurisme. Et cette loi veut que le joueur soit libre en chaque fin de saison ».

#### La chambre de règlement des litiges s'impose

Les dispositions prises par la FTF et l'AJFT, notamment l'exigence de signature de contrat, permettent aux joueurs de jouir de leurs droits. Mais les textes exigent



Womé Dové et Winny Dogbatsè après le transfert du joueur

la création d'une chambre de règlement des litiges. A défaut de cette chambre, l'AJFT, se charge pour l'heure de la défense de la cause des joueurs en cas de litiges mais à l'amiable, même si elle fait face souvent à des difficultés. La FTF joue aussi sa partition dans le rôle de l'intermédiaire.

La mise en place de cette chambre est du ressort de la FTF. Cette chambre doit être composée

selon les normes de la FIFA, d'un représentant de l'association des joueurs, d'un président de club, d'un membre de la FTF, et d'un arbitre qui doit être juriste de formation.

Mais en attendant la mise en place de cette chambre, « il faut que chaque joueur fasse preuve de vigilance avant de s'engager avec un club, au risque de se faire piétiner par l'employeur », conseille Olufadé.

## AVIS DE DECES



### PROGRAMME

**Jeudi 26 septembre 2019:**

18H00 : Veillée funèbre à la maison mortuaire sise angle rue Mortant et rue Wyande

**Vendredi 27 septembre 2019:**

08H30 : Messe d'enterrement à la paroisse Maria Auxiliadora de Gbényédzi, suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota

**Dimanche 29 septembre 2019:**

08H00 : Messe d'action de grâce à l'église Notre Dame de l'Assomption de Dékadjèvi



# VLISCO FASHION FUND

## Le Vlisco Fashion Fund donne un coup d'accélérateur à la carrière des jeunes talents de la mode.

Vous êtes un jeune couturier ou styliste, envoyez votre CV et un portfolio de vos créations de mode pour avoir l'opportunité de gagner une formation professionnelle et un financement de carrière. Les candidatures sont ouvertes ! Soumettez votre dossier du **1er août au 1er octobre 2019**, sur [vlisco.com/fashionfund](http://vlisco.com/fashionfund)

Pour plus d'informations, contactez le service marketing de Vlisco Togo au :  
Téléphone : +228 22 21 28 00  
Whatsapp : +228 92 92 92 92

ou rendez-vous sur  
[www.vlisco.com/fr/fashionfund](http://www.vlisco.com/fr/fashionfund)



# VLISCO

SINCE 1846

# GUIDE PRATIQUE DES AFFAIRES AU TOGO

OPERATEURS ECONOMIQUES ET INVESTISSEURS

Editions Lumière Zone CFA 10.000 Fcfa France : 15€



FOCUSYAKOU  
COMMUNICATION

Edition 2019

# EN KIOSQUES